



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP/WG.170/8
20 mai 1987

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion des Structures focales nationales
du Programme d'actions prioritaires

Split, 24-26 juin 1987

PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU
PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
PROPOSES POUR LA PERIODE BIENNALE
1988-1989

I RENSEIGNEMENTS DE BASE

Le programme et le budget du PAP pour la période 1986-1989 ont été ébauchés et proposés sur les bases suivantes:

- objectifs et tâches du PAP déterminés dans les conclusions et recommandations de la Troisième réunion ordinaire des Parties Contractantes tenue à Dubrovnik en 1983 (UNEP/IG.43/6), de la Réunion extraordinaire des Parties Contractantes, tenue à Athènes en 1984 (UNEP/IG.45/5) et de la Quatrième réunion ordinaire qui a eu lieu à Gênes en 1986 (UNEP/IG.56/5);
- conclusions de la réunion des Points Focaux Nationaux du PAP tenue à Split en 1982 (MAP/PAP/FP.1) et des réunions conjointes des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu et du PAP, tenues à Athènes en 1985 (UNP/WG.129/7) et 1986 (UNEP/WG.143/8);
- réunions consultatives avec l'Unité de coordination du PAM, ainsi qu'avec un nombre de PFN des pays-parties contractantes; consultations avec les organismes des N.U. concernés et les organisations et institutions internationales, avec lesquelles on a effectué des activités communes et établi une coopération dans maintes actions prioritaires.

II L'ETAT ACTUEL DES ACTIVITES ET LE PROGRAMME POUR 1987

Un rapport détaillé sur la mise en place du programme et sur les résultats de chacune des actions figure dans un document séparé.

Les activités programmées pour 1987 figurent également dans un document séparé.

La réalisation du programme dans l'intervalle du 1 janvier au 1 juin 1987 sera mentionnée dans la déclaration liminaire du directeur du PAP/CAR; cette mise en oeuvre du programme fera également objet d'un document séparé à présenter à la réunion.

III STRATEGIE GENERALE, OBJECTIFS ET METHODES DE TRAVAIL EN 1988-1989

1. L'objectif principal du PAP dans l'avenir est d'apporter, activement et continuellement, une contribution au développement et à l'aménagement des zones côtières méditerranéennes, sans préjudice à l'environnement. Le développement mis en harmonie avec l'environnement implique une utilisation optimale des ressources naturelles à long terme, ensemble avec la protection et l'amélioration de l'environnement méditerranéen. Le processus de planification intégrée, y compris l'application des évaluations d'impact sur l'environnement dans les prises de décisions, devrait constituer une méthode de base pour atteindre l'objectif précité.

2. Les conditions nécessaires à la mise sur pied du programme ont été créées: le réseau de points focaux nationaux du PAP a été développé; le réseau d'experts et institutions pour toutes les actions prioritaires a été élargi;

Le support scientifique, administratif et technique au PAP a été consolidé; la documentation technique a été préparée; des connaissances et expériences acquises ont été évaluées par les séminaires et ateliers; une coopération avec les organismes des N.U. et autres organisations internationales a été établie, ainsi que la coopération avec les autres composantes du PAM, y compris l'utilisation de leurs résultats.

3. La stratégie de base proposée pour la période biennale 1988-1989 sera la suivante:

- poursuivre les activités dans les domaines des actions en cours selon recommandations des séminaires et ateliers afférents, tenant compte de la nécessité d'établir une base méthodologique pour la mise en oeuvre des processus de planification intégrée et de gestion des zones côtières;
- au cours de 1987 et en 1988, il y a lieu d'achever la préparation des documents en tant qu'outils de la mise en application des processus de planification intégrée, à savoir: (a) répertoires des institutions et experts dans six domaines prioritaires (activité accomplie, sauf un addenda sur le tourisme); (b) liste des institutions et experts du PAP/CAR engagés dans différentes actions prioritaires (fin 1987); (c) document de démonstration pour chacune des actions prioritaires à publier sous forme de rapports techniques (MAP Technical Report Series) (fin 1987); (d) manuel de gestion des ressources en eau (1988); (e) manuel en matière d'approche méthodologique commune de la planification intégrée (1988); (f) manuel concernant la méthodologie de reconstruction et réhabilitation des établissements historiques méditerranéens (1988); (g) guide de gestion des déchets solides (1987); (h) code pratique de gestion des déchets liquides (1988); (i) grandes lignes en matière d'évaluation de la capacité d'accueil des aires côtières (tourisme, 1988); et (j) EIA - une procédure simplifiée, grandes lignes et termes de référence pour les thèmes présélectionnés (1988);
- établir, dans le cadre de l'action prioritaire sur la planification intégrée, une coopération avec les aires pilotes choisis dans différents pays (Country Pilot Projects) pour initier des processus de planification intégrée et gestion et formuler les programmes s'y rapportant, de manière à bénéficier des expériences acquises dans les autres actions prioritaires; et
- le plus important, inclure le PAP dans un programme commun au niveau du PAM, qui sera orienté vers la mise en pratique des processus de planification intégrée et gestion dans l'entière région méditerranéenne, avec une active coopération de toutes les composantes du PAM.

4. Le PAP effectue l'échange d'expériences dans les modes suivants:

- a) préparation, évaluation et diffusion de documents, rapports, études de démonstration, rapports de synthèse, résumés, instructions méthodologiques, lignes de conduite, guides, manuels, etc...;
- b) organisation des réunions d'experts, séminaires, ateliers, tables-rondes pour les décideurs, ainsi que des conférences;
- c) envoi de mission d'experts en différents pays pour collaborer avec les institutions et experts nationaux lors de la solution des problèmes intéressant le pays concerné ainsi que la région toute entière;
- d) formulation et promotion des propositions de programmes coopératifs à mettre sur pied dans les domaines choisis;
- e) formation d'experts;
- f) une coopération directe lors de la préparation et la mise en oeuvre des processus de planification intégrée des zones côtières (country pilot projects);
- g) participation aux activités réalisées au niveau du PAM et du CAP/OZS-PNUE.

La presque totalité des activités précitées étant standard, il n'est pas nécessaire de les expliquer plus en détail, à l'exception de programmes coopératifs, de projets pilotes des pays et de la coopération au niveau du PAM.

5. La préparation de la proposition de programmes coopératifs et de leur mise en oeuvre constituent une forme particulière d'activité introduite par le Programme pour 1986-1987. Ces suggestions ont été faites par les participants aux actions prioritaires concernées. Les objectifs et les bases ont été définis et évalués par les séminaires et/ou les ateliers, leur contenu et structure ayant été élaborés grâce à l'étroite coopération avec les organismes des N.U. intéressés. Les programmes ont été définis de manière à: assurer la préparation d'une synthèse des connaissances existantes et de l'approche interdisciplinaire nécessaire; prévoir les éléments pour la formulation de la politique nationale dans le domaine; préparer la documentation recherchée et les éléments de base professionnels pour atteindre les objectifs escomptés; élaborer les résultats permettant la réalisation des objectifs; présenter la version finale des documents à l'usage des professionnels et les documents destinés aux décideurs; faire le nécessaire pour l'échange d'expériences entre les pays méditerranéens en organisant 1 ou 2 ateliers et une réunion de décideurs.

Les étapes diverses des programmes peuvent être réalisées séparément, chacune d'elles constituant une entité et permettant l'utilisation immédiate de résultats. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation des programmes dépassent les possibilités budgétaires du PAP et du PAM. Donc, excepté un certain support financier par le PAP qui jouerait le rôle catalytique, on aura besoin d'un appui financier extrinsèque. Pour les projets en voie de préparation (dans les domaines de la réduction des risques sismiques, de l'aquaculture et de la protection des sols), l'appui financier serait assuré par les agences, les pays-hôtes ou par d'autres donateurs. Pour la réalisation de ces projets de coopération on ne prévoit pas la création de nouveaux centres ni de nouvelles structures administratives, à l'exception de l'engagement des experts qui seront responsables de projets pendant leur réalisation.

6. Les projets pilotes (country pilot projects) constituent une forme nouvelle de l'étroite coopération du PAP avec les institutions et experts nationaux et locaux, focalisée sur la création des conditions pour la mise en oeuvre des processus de planification intégrée et d'aménagement des zones côtières méditerranéennes. Ces projets pilotes seront placés dans des aires pilotes présélectionnées, traitant des thèmes d'intérêt pour la majorité des Parties Contractantes. Le pays hôte bénéficierait des résultats du projet qui, en même temps, seraient utilisés au niveau régional comme documents de démonstration pour l'échange d'expériences et la formation lors des ateliers et des cours d'entraînement. La participation des experts, des institutions et des agences spécialisées quant aux actions prioritaires concernées ainsi que les résultats des autres composantes du PAM tels le MED POL, le Protocole relatif à la protection contre la pollution d'origine tellurique, le Plan Bleu, le ROCC et l'ASP seront assurés. Conformément aux traits particuliers des sites choisis, la coopération englobera plusieurs actions prioritaires (gestion des ressources en eau, établissements historiques, gestion des déchets solides et liquides, tourisme et sources d'énergie renouvelables). Une évaluation de l'état et des problèmes de chacun des sites pilotes choisis, ainsi que les termes de référence pour la préparation des plans intégrés, l'assistance lors de l'élaboration des plans et au moins une étude d'impact (EIA) se rapportant à un projet particulier seront préparés.

Dans le but d'assurer, en 1988, un commencement immédiat et sans difficulté, certaines actions préparatoires concernant les projets pilotes (country pilot projects) seront effectuées durant la deuxième moitié de 1987.

7. Les activités au niveau du PAM représentent une nouvelle orientation globale du Plan dans son entier vers la mise en oeuvre des processus de planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes, y compris une participation cohérente de toutes les composantes du PAM ainsi que celle des institutions internationales. Ces activités seront programmées, coordonnées et mises sur pied par l'Unité de coordination à Athènes.

IV L'ORIENTATION OPERATIONNELLE DU PAP EN 1988-1989 - PROPOSITION DE PLAN DE TRAVAIL

En partant de l'approche méthodologique proposée, le programme a été divisé en trois niveaux:

- Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes: projets du PAM, projets pilotes, activités à l'intérieur des actions prioritaires particulières;
- Projets de coopération au niveau régional (dans les domaines de la réduction des risques sismiques, de la protection des sols et de l'aquaculture);
- Support général au PAP.

1. Planification intégrée et gestion des zones côtières méditerranéennes

1.1 Au niveau du PAM - projets de plans intégrés de l'entière région méditerranéenne.

Un programme global sera élaboré et des activités en la matière seront lancées avec la participation de toutes les composantes du PAM. Le PAP y participera avec le réseau d'institutions et d'experts dans les domaines choisis. Le PAP contribuera à la formulation de projets et travaillera conjointement avec les experts nationaux et locaux sur les segments divers du projet relatif aux actions prioritaires du PAP; il aidera également aux experts nationaux en organisant les cours de formation.

1.2 Planification intégrée et gestion par le biais des projets pilotes du PAP

Cette portion du programme du PAP comprendra la mise en pratique des résultats et des expériences obtenues dans toutes les activités effectuées sur les sites pilotes choisis, grâce à une étroite coopération avec les autorités, institutions et experts nationaux et locaux.

Les sites choisis par les autorités nationales seront typiques des problèmes liés à l'impact du développement sur l'environnement. Pour chacun des sites choisis, il sera formulé un programme orienté vers les processus de gestion intégré des zones côtières. Conformément aux traits caractéristiques du site choisi, la coopération englobera différentes actions prioritaires (gestion des ressources en eau, établissements historiques, gestion des déchets solides et liquides, aquaculture, tourisme et protection des sols). Une évaluation de l'état et des problèmes des sites pilotes, les termes de référence pour la préparation de plans et au moins une étude sur l'EIA concernant le projet particulier seront également préparés.

Les expériences et les résultats du Plan Bleu et des autres composantes du PAM, y compris les organismes des N.U., seront mis à la disposition.

La contribution du PAP à la réalisation de cette coopération consistera dans le suivant:

- envoi des missions d'enquête, analyses de renseignements disponibles et formulation des programmes de projets (4 missions par an);

- coopération sur la préparation de documents, d'études préparatoires et élaboration de plans ou de leurs segments (experts-conseillers seront engagés pour aider-coopérer avec les institutions locales et nationales concernées);
- envoi des experts nationaux et des représentants en différents pays aux fins de consultations et de brefs entraînements (2 h/m par an);
- aide à établir les liens avec les organismes des N.U. concernés, en assurant leur assistance dans la solution des problèmes liés au site pilote;
- coopération lors de la formulation des propositions de projet national à financer au niveau international (3 h/m en 1989);
- préparation d'un atelier où seront présentés et évalués les résultats obtenus.

Dans la période biennale 1988-1989, jusque six projets pilotes des pays seront lancés et leur première phase sera achevée. Dans deux ans qui viennent, le travail commun sur ces projets sera poursuivi et certains projets seront lancés dans les autres pays méditerranéens.

Il sera préparé un guide en matière d'approche méthodologique commune méditerranéenne de planification intégrée à vérifier lors d'un atelier prévu en 1988.

1.3 Gestion des ressources en eau dans les îles et zones côtières méditerranéennes

a) Le manuel de gestion des ressources en eau des petites îles et zones côtières méditerranéennes sera préparé (voir Proposition - document de référence).

b) Seront effectuées les actions préparatoires au lancement du projet concernant la modélisation mathématique de gestion des aquifères dans une île moyenne méditerranéenne, en coopération avec l'OMS, UNESCO et ACSAD.

c) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés pour travailler en commun avec les institutions et experts locaux sur la solution des problèmes de gestion des ressources en eau (1-2 missions par an).

d) Un cours de formation sera organisé en matière de gestion, réutilisation et assainissement.

1.4 Réhabilitation et reconstruction des établissements historiques méditerranéens (en coopération avec l'UNESCO, ICOMOS et ICCROM).

a) En 1988, sera organisé un atelier sur la méthodologie d'analyse du développement historique, et en 1989, un atelier sur la méthodologie d'évaluation des établissements historiques.

b) Grandes lignes en matière de processus intégrés de réhabilitation et reconstruction des établissements historiques seront préparées et distribuées (1988-1989).

c) Missions d'experts seront envoyées dans les pays intéressés au projet (2 par an).

d) Le PAP prendra part à l'action "100 sites historiques d'intérêt commun méditerranéen" selon programme à préparer au niveau du PAM, en coopération avec l'UNESCO et l'ICOMOS.

1.5 Développement du tourisme méditerranéen en harmonie avec l'environnement (en coopération avec l'UNESCO et l'OMT)

a) En 1988, sera organisé un séminaire sur les thèmes présélectionnés (impact de différents types d'activités touristiques sur l'environnement, tourisme insulaire, gestion du tourisme en harmonie avec l'environnement, tourisme nautique, etc...); en 1989, sera organisé un atelier sur la mise en application de l'évaluation de la capacité d'accueil et de l'EIA dans la programmation d'activités touristiques.

b) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés par l'évaluation de projets, pour prêter l'aide lors de l'élaboration des études sur l'EIA concernant les ouvrages ou zones touristiques (2 par an).

1.6 Energies renouvelables (avec la participation de l'UNESCO et de la FAO)

a) Deux cours de formation en matière d'utilisation de la conversion photovoltaïque et de l'énergie éolienne seront organisés (un en 1988 et l'autre en 1989).

b) Préparation d'une proposition relative à la création d'un centre méditerranéen d'énergies renouvelables sera entamée.

1.7 Evaluation d'impact sur l'environnement (EIA) (en coopération avec le CAP/OZS-PNUE et la MEDU et grâce à leur support)

a) En coopération avec le CAP/OZS, une réunion interrégionale sera organisée en 1988 pour examiner les EIA élaborées selon la procédure simplifiée du PAP.

b) Cours de formation sous-régionaux seront organisés, 2 chaque année.

c) Missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés, 2 chaque année.

1.8 Gestion, collecte et rejet des déchets solides et liquides (en coopération avec l'OMS)

a) Deux cours de formation en matière d'entretien d'installations de traitement des eaux usées urbaines seront organisés.

b) Seront préparées lignes de conduite pour la conception des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées urbaines desservant les villes de 10 000 à 100 000 habitants et celles dépassant 200 000 habitants.

c) Des missions d'experts seront envoyées dans les pays concernés, 2 par an.

2. Projets coopératifs méditerranéens

(des propositions de projet avec les éclaircissements afférents ont été préparées pour tous les trois projets en coopération avec les organismes concernés des N.U. - voir la liste des documents)

2.1 Programme de coopération en matière de réduction des risques sismiques dans la région méditerranéenne (en coopération avec l'UNDRO, UNESCO, UNIDO et UNCHS; l'Italie a offert l'hospitalité).

a) Des actions préparatoires seront effectuées pour se procurer des moyens financiers et pour créer les conditions nécessaires au lancement du projet.

b) Le support sera prévu en conformité avec la proposition de projet.

c) Au cas où les conditions nécessaires ne soient pas remplies, la première phase du projet (synthèse des connaissances existantes et leur présentation aux experts et aux décideurs) sera réalisée en engageant les fonds alloués au support.

2.2 Définition des critères écologiques de développement rationnel et de protection de l'aquaculture dans les zones côtières de la Méditerranée (en coopération avec la FAO et le futur projet aquacole du PNUD)

a) Les conditions nécessaires seront accomplies et les conditions de la mise sur pied du projet seront créées; le projet sera rajusté en fonction des fonds alloués, s'il y a lieu.

b) Le support indispensable au projet sera accordé.

c) Au cas où le support financier exigé ne soit pas alloué, la première phase du projet sera accomplie (synthèse des connaissances existantes et leur présentation aux experts et aux décideurs). Une table ronde et un atelier seront organisés.

d) La Conférence méditerranéenne d'aquaculture doit être organisée en 1988.

2.3 Inventaire et réseau de contrôle d'érosion du sol en Méditerranée pour une gestion du sol sans préjudice à l'environnement

a) Les activités nécessaires seront exécutées et les conditions de la mise sur pied du projet seront remplies; si nécessaire, le projet sera rajusté conformément aux fonds accordés.

b) Les conditions préalables pour l'obtention de l'appui financier seront accomplies.

c) Au cas où les conditions nécessaires ne soient pas créées, la première phase du projet sera accomplie: (a) préparation d'une synthèse des connaissances disponibles; (b) organisation d'un atelier sur la méthodologie et l'expérience en matière de préparation des cartes d'érosion en utilisant la télédétection; (c) organisation d'une réunion d'institutions exécutant la surveillance continue de l'érosion, pour échanger les expériences et formuler les instructions et recommandations relatives à une approche unifiée de la surveillance continue; et (d) envoi des missions dans les pays concernés pour travailler avec les institutions et experts sur la préparation des cartes d'érosion basées sur les techniques de télédétection.

3. Support général au PAP

Les activités nécessaires seront effectuées pour assurer une gestion et une coordination continues du Programme dans son entier, les préparatifs, la coordination avec l'Unité de coordination et autres composantes du PAM, la collaboration avec les organismes des N.U., la coopération avec les Points Focaux Nationaux des Parties Contractantes, ainsi que l'information sur le progrès atteint dans les activités du PAP.

Le Bulletin du PAP, rédigé en anglais, français et arabe, sera publié trimestriellement.

Pour les réunions des Points Focaux Nationaux du PAP et des Parties Contractantes à se tenir en 1989, les rapports sur le progrès de la mise en oeuvre du Programme seront préparés.

Encore 2 terminaux pour le traitement de texte et le matériel de téléphotographie seront acquis.

Une banque de données sera arrangée en conformité avec les actions prioritaires et mise en harmonie avec celle du PAM.

Un centre documentaire du PAP sera créé. Il sera mis à la disposition des institutions et experts des Parties Contractantes ainsi qu'aux autres usagers.

4. Budget proposé pour les activités du PAP dans la période biennale 1988-1989

Suivant les conclusions de la réunion du Bureau des Parties Contractantes tenue à Istanbul le 25 mars 1987 (PNU/BUR/28) et conformément au plan de travail proposé, le budget suivant peut être proposé pour 1988-1989:

IV. PROJET DE BUDGET

1. REPARTITION PAR ACTIONS

		000 US \$	
		1988	1989
1.	<u>Gestion intégrée des zones côtières</u>		
1.1	Gestion intégrée: Projet au niveau - du PAM	80	100
1.2	Gestion intégrée: Approche méthodologique du PAP et coopération directe	120	170
1.3	Ressources en eau	55	50
1.4	Etablissements historiques	50	50
1.5	Tourisme	50	50
1.6	Energies renouvelables	30	30
1.7	EIA	30	40
1.8	Gestion des déchets solides et liquides	35	40
Total partiel		450	530
2.	<u>Projets coopératifs multilatéraux</u>		
2.1	Zones sismiques	40	40
2.2	Aquaculture	40	40
2.3	Protection des sols	40	40
Total partiel		120	120
3.	<u>Support</u>	180	200
GRAND TOTAL		750	850

2. REPARTITION PAR RUBRIQUES BUDGETAIRES

		000 (dollars E.U.)	
		1988	1989
1.	PERSONNEL		
	a) Experts		
	Directeur (6 h/m)	35	38
	Coordonnateur du projet (6 h/m)	20	22
	b) Consultants	192	233
	c) Appui administratif (actions)	50	59
	Assistance administrative		pays-hôte
2.	VOYAGES	34	44
3.	SOUS-TRAITANCE	140	155
4.	FORMATION DE GROUPE, REUNIONS	185	185
5.	MATERIEL		
	a) consommable	4	4
	b) non-consommable	3	3
6.	LOYER ET ENTRETIEN DES LOCAUX		pays-hôte
7.	FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN DU MATERIEL		
	a) matériel des projets du PNUE	3	5
	b) autre		pays-hôte
8.	FRAIS D'ETABLISSEMENT DES RAPPORTS	41	53
9.	DIVERS	43	49
TOTAL		750	850
		===	=====

BUDGET POUR 1988 - Répartition par actions par articles du budget

Budget Line	1.1 I.P.L.MAP	1.2 I.P.L.PAP	1.3 Res. Eau	1.4 Etbl. his	1.5 Tourism	1.6 En. reny.	1.7 EIA	1.8 Dech. S&L	2.1. Zon. sis	2.2. Sol	2.3. Aquat.	3. SUPPORT	TOTAL
1000 Personnel													
1100 Experts													
1200 Consultants	40,000	34,000	36,000	15,000	18,000	-	8,000	13,000	6,000	6,000	6,000	55,000	55,000
1300 Appui administr.	2,000	6,000	2,000	2,000	2,000	1,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	10,000	192,000
1600 Voyages	5,000	10,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	10,000	50,000
1999 Total partiel	47,000	50,000	39,000	18,000	21,000	2,000	11,000	16,000	9,000	9,000	9,000	100,000	331,000
2000 Sous-traitance													
3000 Formation	30,000	60,000	12,000	28,000	25,000	25,000	15,000	15,000	30,000	30,000	30,000	25,000	140,000
3919 Total partiel	30,000	60,000	12,000	28,000	25,000	25,000	15,000	15,000	30,000	30,000	30,000	25,000	185,000
4000 Matériel													
4100 M. comptabil.												4,000	4,000
4200 N. non consom.												3,000	3,000
4999 Total partiel												7,000	7,000
5000 Frais variés													
5100 Oper. & Maint.													
5200 Frais étbl. rapp.	2,000	8,000	4,000	4,000	4,000	3,000	4,000	4,000	1,000	1,000	1,000	3,000	3,000
5300 Divers	1,000	2,000										5,000	41,000
5999 Total partiel	3,000	10,000	4,000	4,000	4,000	3,000	4,000	4,000	1,000	1,000	1,000	40,000	43,000
9999 GRAND TOTAL	80,000	120,000	55,000	50,000	50,000	30,000	30,000	35,000	40,000	40,000	40,000	180,000	750,000

ACTION NO.	1.1 I.P1.MAP	1.2 I.P1.PAP	1.3 Res.Eau	1.4 Etbl.his	1.5 Tourism	1.6 En.renv.	1.7 ETA	1.8 Dech.S&I	2.1. Zon.sis.	2.2. Sol	2.3. Aqua.cul.	3. SUPPORT	TOTAL
1000 Personnel													
1100 Experts													
1200 Consultants	40,000	78,000	27,000	15,000	18,000	-	8,000	13,000	8,000	8,000	8,000	60,000	60,000
1300 Appui administr.	4,000	8,000	2,000	2,000	2,000	1,000	2,000	2,000	2,000	2,000	2,000	10,000	233,000
1600 Voyages	10,000	12,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000	2,000	2,000	2,000	10,000	59,000
1999 Total partiel	54,000	98,000	30,000	18,000	21,000	2,000	11,000	16,000	12,000	12,000	12,000	110,000	396,000
2000 Sous-traitance													
3000 Formation	40,000	60,000	12,000	28,000	25,000	25,000	25,000	20,000	25,000	25,000	25,000	30,000	155,000
3919 Total partiel	40,000	60,000	12,000	28,000	25,000	25,000	25,000	20,000	25,000	25,000	25,000	30,000	185,000
4000 Matériel													
4100 M. consommable												4,000	4,000
4200 M. non consomm.												3,000	3,000
4999 Total partiel												7,000	7,000
5000 Frais variés													
5100 Oper.&maint.												5,000	5,000
5200 Fr.étbl. rapports	4,000	10,000	8,000	4,000	4,000	3,000	4,000	4,000	3,000	3,000	3,000	3,000	53,000
5300 Divers	2,000	2,000										45,000	49,000
5999 Total partiel	6,000	12,000	8,000	4,000	4,000	3,000	4,000	4,000	3,000	3,000	3,000	53,000	107,000
9999 GRAND TOTAL	100,000	170,000	50,000	50,000	50,000	30,000	40,000	40,000	40,000	40,000	40,000	200,000	850,000